

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN ORDRE DE DÉTENTION RENOUVELÉ ILLÉGALEMENT

Le prisonnier d'opinion Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein a vu sa détention prolongée à nouveau de 45 jours, alors qu'il est enfermé depuis plus de deux ans en attendant son procès, ce qui est contraire au droit égyptien. Cet étudiant âgé de 20 ans a été arrêté pour avoir porté un t-shirt imprimé d'un logo anti-torture et une écharpe aux couleurs de la « révolution du 25 Janvier ».

Le 7 février 2016, un tribunal du Caire a une nouvelle fois prolongé de 45 jours la détention du prisonnier d'opinion **Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein**, comme l'a rapporté la famille de ce dernier. Le jeune homme est détenu illégalement depuis plus de deux ans dans l'attente de son procès. Aux termes de l'article 143 du Code de procédure pénale égyptien, tout détenu accusé de faits passibles de la réclusion à perpétuité ou de la peine de mort et n'ayant pas été condamné lors de la période de détention précédant le procès – qui ne doit pas dépasser les deux ans – doit être relâché immédiatement. À travers l'Égypte, plus de 700 personnes sont dans la même situation que Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein.

Le 9 février dernier, 14 organisations égyptiennes de défense des droits humains ont publié une déclaration réclamant la libération du jeune homme. Ce texte rapporte que les avocats de la défense ont déposé un recours devant le Conseil judiciaire suprême, la plus haute juridiction égyptienne, pour contester l'ordre de renouvellement de détention du 7 février. Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein, qui a eu 20 ans en prison plus tôt cette année, a été arrêté le 25 janvier 2014 car il portait un t-shirt aux couleurs de l'« Action en faveur d'une nation sans torture » et une écharpe affichant le logo de la « révolution du 25 Janvier ». Il affirme être passé aux « aveux » après avoir subi des actes de torture, notamment des décharges électriques au niveau des testicules, lors de son interrogatoire par un agent de la Sûreté nationale, et avoir été battu plusieurs fois en détention. Il est actuellement détenu au centre pénitentiaire de Tora, au Caire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein immédiatement car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- priez-les instamment de veiller à ce que cet homme ne soit pas soumis à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur ses allégations de torture, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables excluant le recours à la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 MARS 2016 À :

Procureur général

Nabil Sadek

Office of the Public Prosecutor

Madinat al-Rehab, New Cairo, Égypte

Formule d'appel : **Dear Public**

Prosecutor, / Monsieur le Procureur général,

Président de l'Égypte

Abdel Fattah al-Sisi

Office of the President

Al Ittihadia Palace, Cairo, Égypte

Fax : +202 2 391 1441

Courriel : p.spokesman@op.gov.eg

Twitter : [@AlsisiOfficial](https://twitter.com/AlsisiOfficial)

Formule d'appel : **Your Excellency, /**

Monsieur le Président,

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires

étrangères, chargée des droits humains

Mahy Hassan Abdel Latif

Ministry of Foreign Affairs

Corniche al-Nil, Cairo, Égypte

Fax : +202 2574 9713

Courriel : contact.us@mfa.gov.eg

Twitter : [@MfaEgypt](https://twitter.com/MfaEgypt)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 286/14.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/mde12/2889/2015/en/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN ORDRE DE DÉTENTION RENOUVELÉ ILLÉGALEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 25 janvier 2014, à l'occasion du troisième anniversaire du soulèvement en Égypte, Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein a pris part à une manifestation organisée au Syndicat de la presse, dans le centre-ville du Caire, contre les Frères musulmans et le régime militaire. Au bout de quelques minutes, les forces de sécurité ont commencé à disperser les manifestants en employant du gaz lacrymogène. Plusieurs d'entre eux ont essayé de s'enfuir vers la rue Talaat Harb.

Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein rentrait chez lui en bus lorsque les forces de sécurité ont bloqué le véhicule à un poste de contrôle dans le quartier d'El Marg, où vit le jeune homme, qui a alors été appréhendé. Sa famille a raconté qu'il avait demandé la raison de son arrestation et qu'il avait alors été passé à tabac par cinq policiers en civil qui l'ont traîné par les pieds jusqu'à un petit commissariat non loin de là, où ils ont continué à le frapper une demi-heure durant. Le jeune homme a ensuite été conduit au poste de police d'El Marg où il a été frappé pendant environ une heure à son arrivée, pratique appelée « cérémonie d'accueil » dans les prisons et commissariats égyptiens.

Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein a ensuite rejoint une cinquantaine de détenus dans une cellule conçue pour contenir seulement 16 personnes. Ceux-ci l'ont frappé et menacé pendant environ trois heures, encouragés par les policiers, jusqu'à ce qu'il soit conduit auprès d'agents de la sécurité nationale, dans le même poste de police, qui l'ont interrogé. L'un d'eux lui a dit qu'il lui donnerait des « aveux » à réciter tout en étant filmé. Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein a refusé d'obtempérer, déclarant qu'il n'avouerait pas des infractions qu'il n'avait pas commises. Il a alors été battu et a reçu des décharges électriques au niveau du dos, des mains et des testicules. Au bout de quatre heures, il a indiqué à l'agent qu'il « avouerait » tout ce qu'on lui demandait pour que cessent les tortures. L'agent l'a donc filmé « avouant » détenir des explosifs, s'être fait payer pour manifester et avoir participé à une manifestation non autorisée.

Le 26 janvier, Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein a été conduit au Bureau du procureur de la sûreté de l'État au Nouveau Caire, service du ministère public chargé d'enquêter sur les infractions liées aux questions de « sûreté nationale ». Il a nié toutes les accusations portées à son encontre et déclaré qu'il avait été torturé et contraint de faire des « aveux ». Cependant, le procureur n'a pas réclamé d'examen médico-légal, ni ordonné l'ouverture d'une enquête sur ses allégations de torture. Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein a passé six jours au commissariat d'El Marg avant d'être emmené à la prison d'Abu Zabaal, où il a été battu à son arrivée. En mai 2014, il a été transféré vers la prison d'appel du Caire, où il a été battu à plusieurs reprises. Le 25 juillet, il a été conduit au centre pénitentiaire de Tora. Ses proches ont déposé plusieurs plaintes auprès du ministère public au sujet des sévices qui lui ont été infligés mais il semblerait qu'aucune véritable enquête n'ait été menée.

Nom : Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein

Homme

Action complémentaire sur l'AU 286/14, MDE 12/3422/2016, 10 février 2016